



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF & ANNEXE (lotissement Clos St Jean) 2024 DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget principal*
- II. La section de fonctionnement – budget principal*
 - a) Généralités
 - b) Les principales dépenses et recettes de la section :
 - c) La fiscalité
- III. La section d'investissement – budget principal*
 - a) Généralités
 - b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement
 - c) Les principaux projets de l'année 2024
- IV. Les données synthétiques du budget du principal – Récapitulation*
 - a) Graphiques budgétaires
 - b) Principaux ratios par habitants
 - c) Etat de la dette du budget principal
- V. Budget annexe : Lotissement Clos St Jean*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.villefargeau.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation soit avant le 30 avril. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le **09 avril 2024** par le conseil municipal. Le projet de budget a été présenté le 03 avril 2024 à la commission des finances qui l'a validé.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions notamment auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'État et de la Communauté de l'Auxerrois chaque fois que possible, ce qui peut avoir pour effet de retarder certains investissements.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 50 % des dépenses de fonctionnement de la commune (compris l'autofinancement prévisionnel) et 54 % des dépenses réelles.

Pour 2024, un poste de contractuel affecté au service technique a été supprimé. Mais l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024, revalorisant ainsi la grille indiciaire, et le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ne permettra pas pour cette année une diminution de la masse salariale.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les impôts communaux, les dotations de l'état, les loyers et les prestations à la population (cantine, garderie et animations des jeunes, locations salles des fêtes, loyer des logements communaux, inscription bibliothèque),

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

1. Les impôts locaux, 462 000 € pour 2024 (taxes foncières et taxe d'habitation des résidences secondaires) en augmentation du fait de l'inflation.
2. Les dotations versées par l'Etat 153 351 € en 2024
3. Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions cimetières, cantine garderie, location matériel divers, location salles communales) : 59 615.11 € en 2023, et une prévision en 2024 de 64 500 € et également les recettes des loyers (logement et fermage) 22 554.86 € en 2023 et une prévision de 23 000 € en 2024.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (011)	226 538.22	Excédent brut reporté 2023	3 340.22
Dépenses de personnel (012)	414 900.00	Recettes des services (70)	66 650.00
Autres dépenses de gestion courante (65)	109 660.00	Impôts et taxes (73)	559 000.00
Dépenses financières (Intérêts de la dette) (66)	1811.00	Dotations et participations (74)	176 011.00
Dépenses exceptionnelles (68)	300.00	Autres recettes de gestion courante (75)	23 000.00
Atténuations de produits (014)	7000.00	Atténuations de charges	3 000.00
Total dépenses réelles	760 209.22	Total recettes réelles	831 001.22
Charges (écritures d'ordre entre sections) (042)	5 581.00		
Virement à la section d'investissement (023) (autofinancement)	70 000.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 789.00
Total général	835 790.22	Total général	835 790.22

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux inchangés pour 2024, sont les suivants :

- . Taxe foncière sur le bâti : 43.70 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 61.71 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaire : 12,70 %

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Cette année encore des travaux importants de réfection de voirie vont être réalisés sur le CV3 – (du CV6 à la RD965 et du CV6 à la RD22) et le renforcement de la chaussée route de Bois l'Abbé. Ces travaux sont éligibles au dispositif « Village de l'Yonne + » du Pacte Territoires, avec une subvention de 20% du conseil départemental

En 2024, quelques travaux sont encore prévus à l'église :

- remplacement de tuiles défectueuses sur la toiture en attendant la réfection complète des travaux de réfection de la toiture.

- réfection des assises anciennes

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), le remboursement partiel de la TVA (FCTVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté 2023	304 887.47	Virement de la section de fonctionnement	70 000.00
Remboursement d'emprunts (dont remboursement capital)	26 720.00	FCTVA	31 680.00
Attribution de compensation inv.	4 789.00	Excédent fonctionnement 2023	252 379.31
Travaux de voirie	174 885.00	Solde exécution inv. reportée	
Travaux de bâtiments	53 805.91	Taxe aménagement	10 000.00
Autres dépenses (MO)	14 208.00	Subventions	129 444.07
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 789.00	Emprunt	89 300.00
Sub d'équipement versées (204)	4300.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	5 581.00
Total général	588 384.38	Total général	588 384.38

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

Investissements 2024

Invest.	Invest	SUBVENTIONS					Total Subv
	Coût TTC	Etat	Conseil 89	Conseil régional	CA	SDEY	
Travaux toiture église	14 916.84				6 250.00		17 027.00
Fenêtres sous-sol Mairie	4 581.00				1 908.00		1 908.00
Portail ASLH sécurisation	11 530.07	4 804.00					4 804.00
Passage PMR terrain sport	14 208.00	14 588.00					14 588.00
Rénovation église	0.00	31 851.00	18 030.00		13 836.00		63 717.00
Isolation salle CM	7 778.00					2 780.07	2 780.07
Voirie Hameau Bruyères	110 221.00		18 370.00				18 370.00
Voirie CV6 - 965	64 664.00		10 777.00				
Eglise réfection mobilier	15 000.00				6 250.00		6 250.00
Totaux	242 898.91	51 243.00	47 177.00	0.00	28 244.00	2 780.07	129 444.07

	Restes à réalisés 2023	A Financer	242 898.91
	Investissements nouveaux	Subventions	129 444.07
		Autofinancement	70 000.00
		Reste à financer	43454.84

d) Les subventions d'investissements prévues (€) :

- de l'Etat : 51 243 €
- du Conseil Départemental : 47 177 €
- de la Communauté Auxerrois : 28 244 €

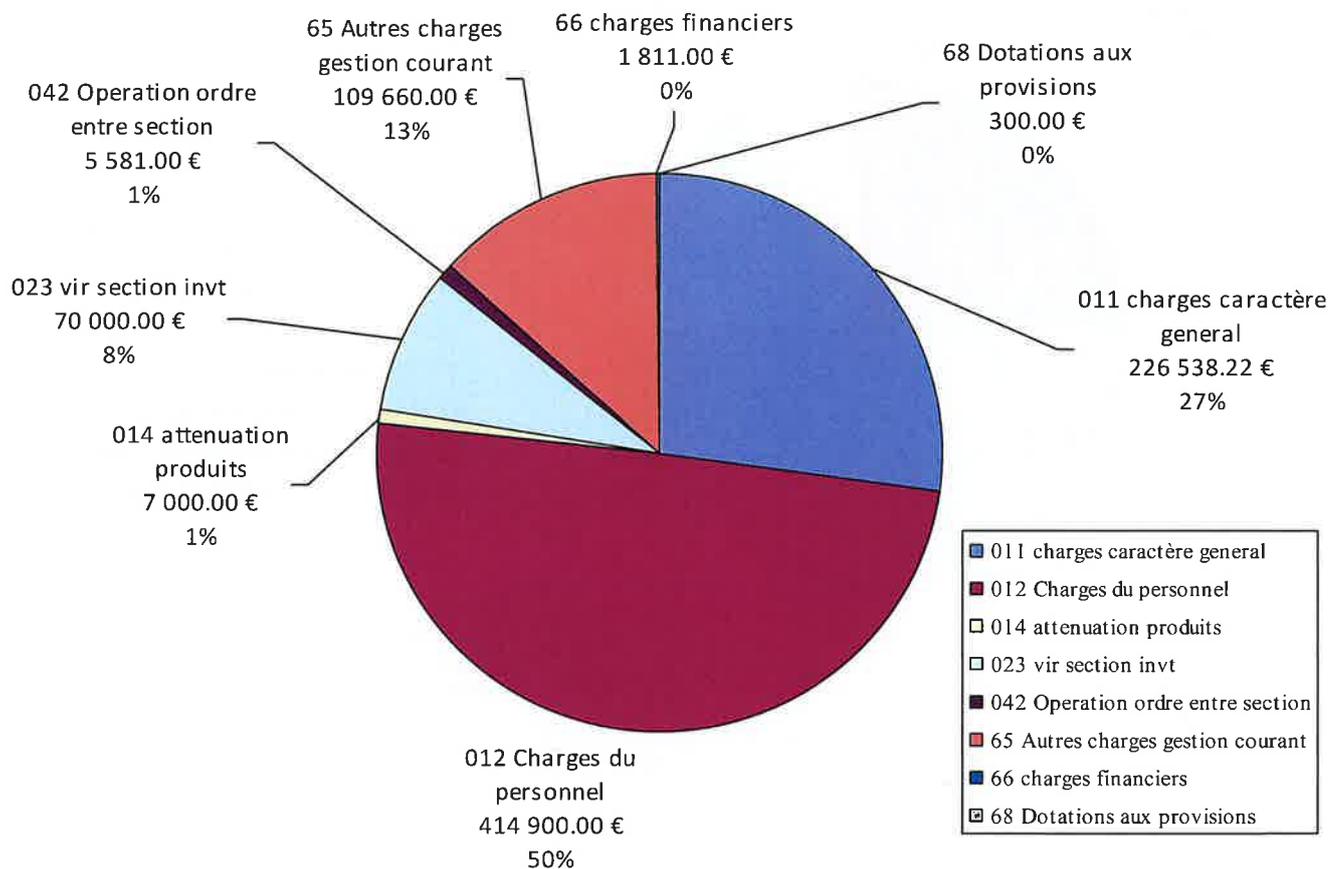
Afin d'équilibrer les recettes, un virement de 70 000 € sera porté au compte 021 (virement de la section fonctionnement compte 023)

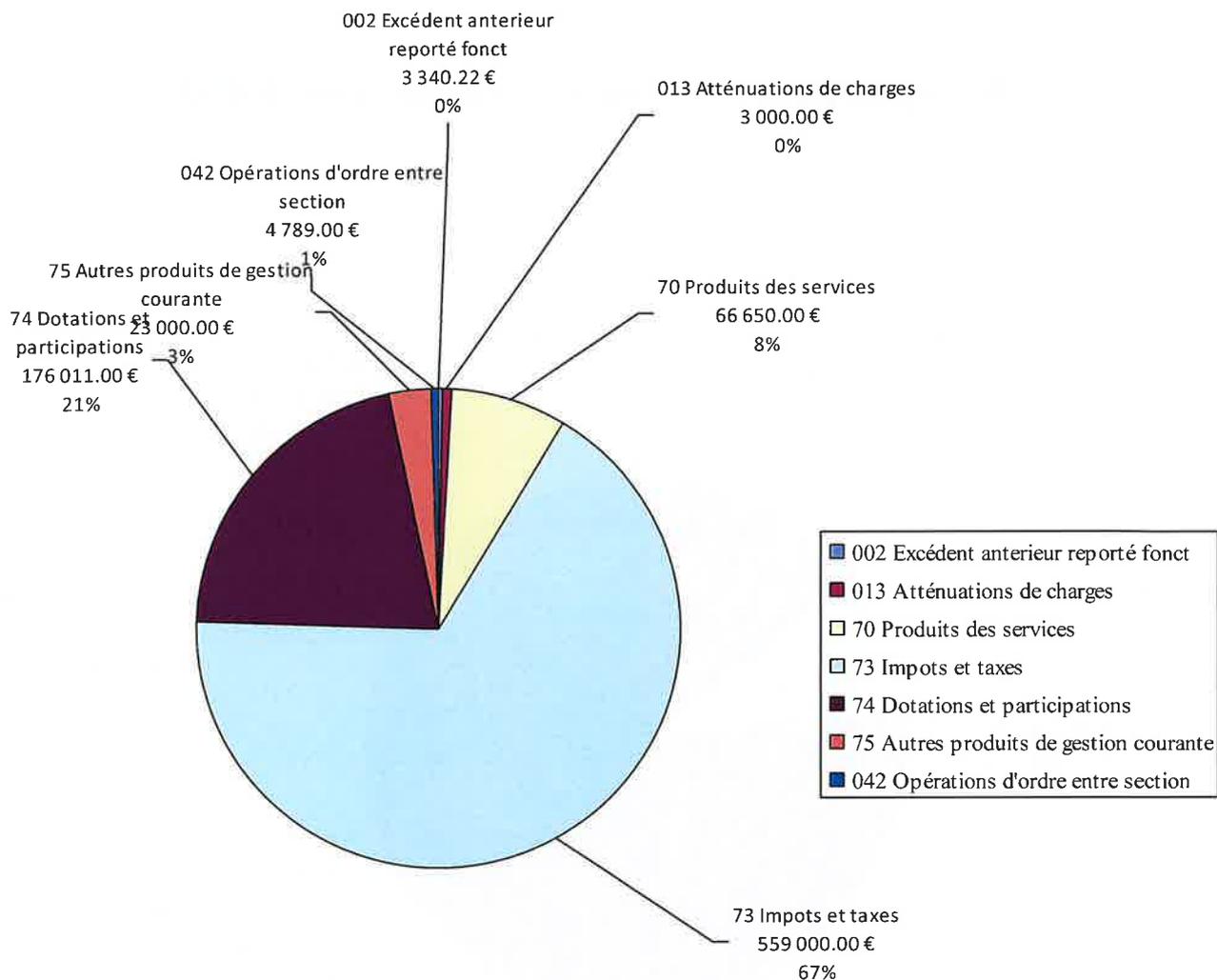
IV. Les données synthétiques du budget – Récap

a) Graphiques budgétaires

Graphiques budget 2024 : section fonctionnement Dépense-Recette

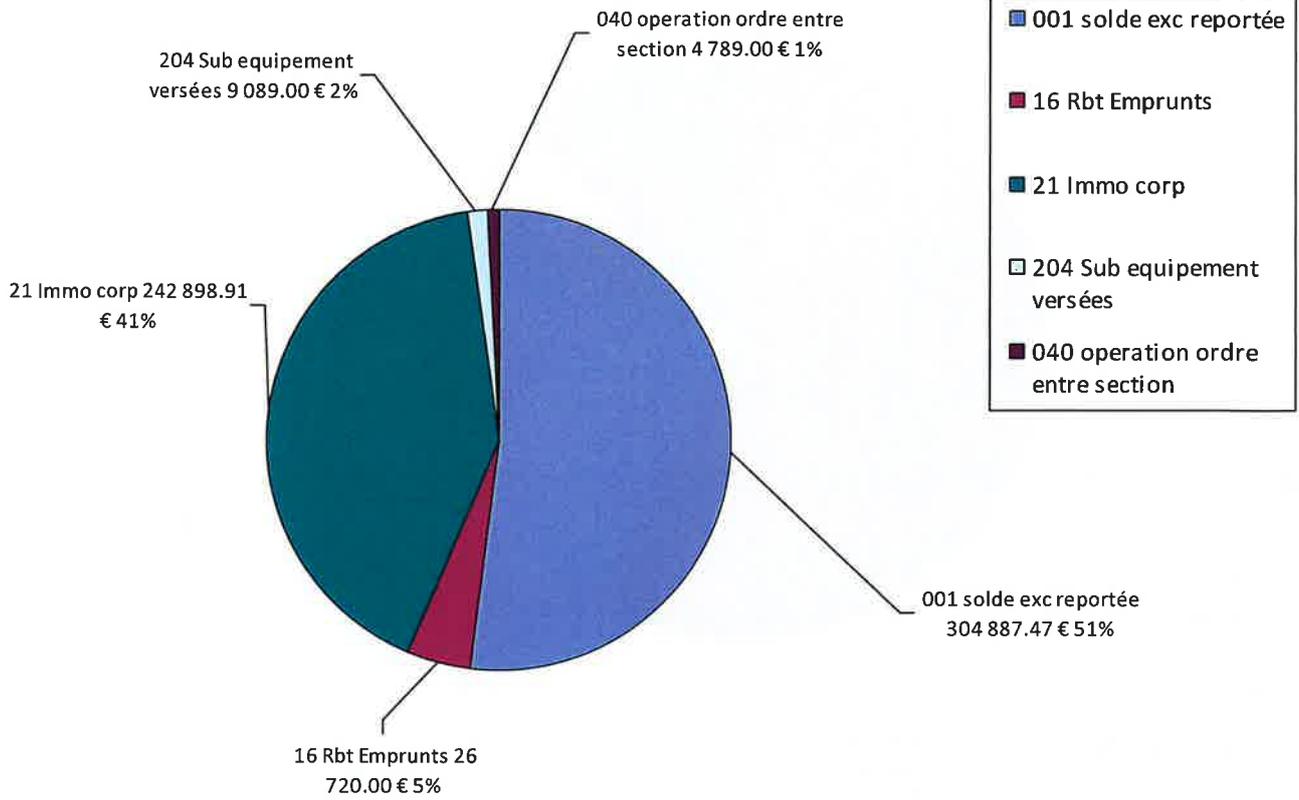
Répartitions budget par chapitre/ Fonctionnement – Dépense

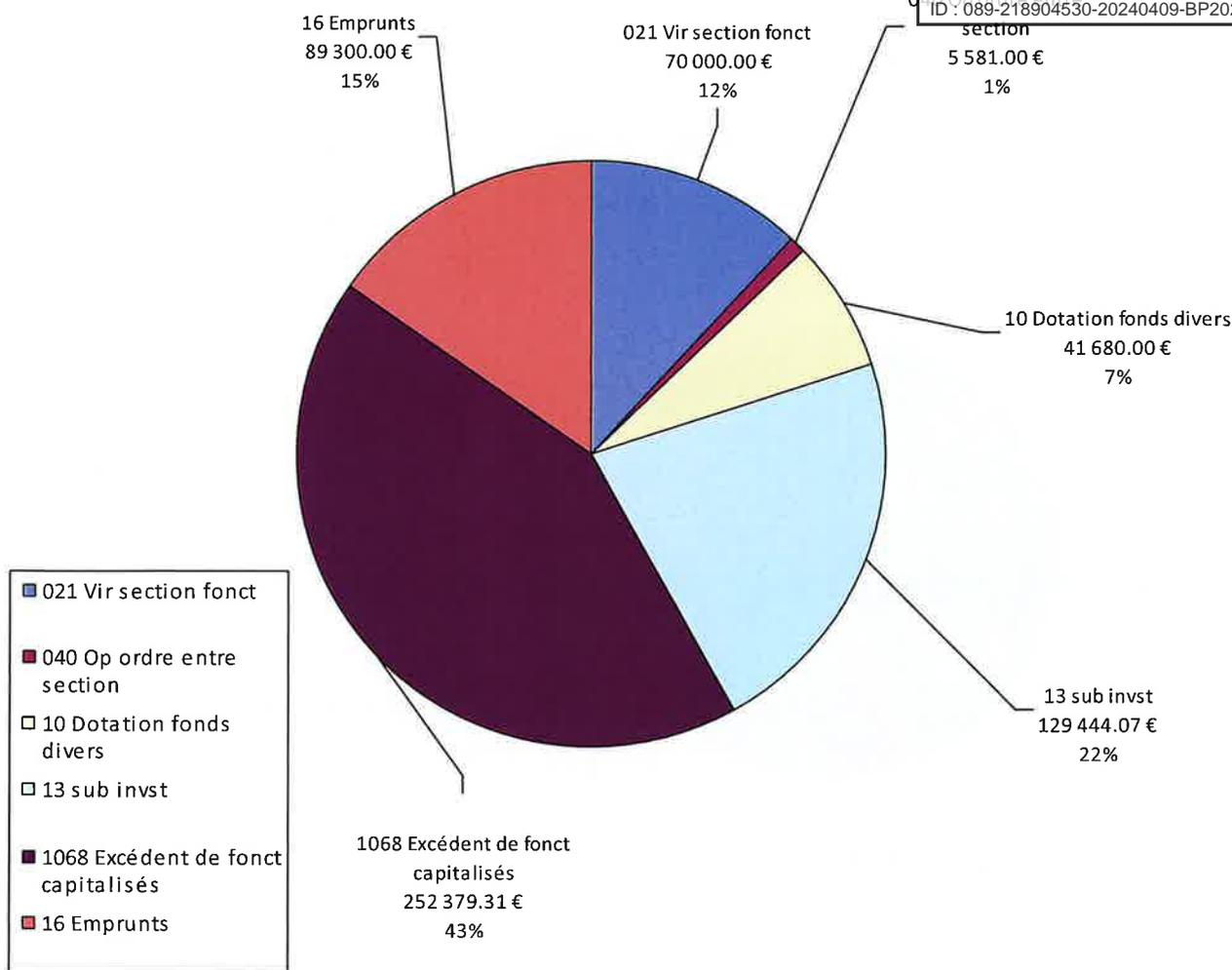




- Dépenses et les recettes de fonctionnement budgétisées pour un montant global de 835 790.22 € dont 70 000.00 € de virement prévisionnel à la section investissement

Répartitions budget par chapitre/ investissement Dépense





- Dépenses et les recettes d'investissement budgétisées pour un montant global de 588 384.38 €.

b) Principaux ratios par habitants (1133 habitants)

1. Dépenses réelles de fonctionnement / population 671 €
2. Recettes réelles de fonctionnement / population 733 €
3. Dépenses d'équipement brut / population 218 €
4. Encours de dette / population 57 €
5. DGF / population 135 €
6. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement 54 %
7. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement 95 %
8. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement 30 %
9. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement 8 %

c) Etat de la dette

CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE

Code Emprunt exercice	OBJET DE LA DEPENSE	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er janvier	Montant annuité
87758	Travaux aménagement du Val de Baulche	9587758	150 000,00	49 977.75	13 755,16
TOTAL CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE			150 000,00	49 977.45	13 755,16

CREDIT AGRICOLE

Code Emprunt exercice	OBJET DE LA DEPENSE	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er janvier	Montant annuité
01/11	Travaux d'enfouissement de ligne	1579685	170 000,00	14 217.06	14 774,43
TOTAL CREDIT AGRICOLE			170 000,00	14 217.06	14 774,43
Total général			320 000,00	64 194.81	28 529,59

V. Budget annexe : Lotissement Clos St Jean

En 2023, les principales dépenses ont été liées à l'étude de maîtrise d'œuvre, au mandatement de la 1ere annuité de l'emprunt in fine.

Le budget 2024 va retracer les opérations relatives à la réalisation des travaux de viabilisation des parcelles.

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
002	Résultat de fonctionnement reporté	
011	Charges à caractère général	400 487.10 €
7133/042	Annulation stock initial	263 573.33 €
66111	Intérêts	5 940.00 €
658	Autres charges de gestion courante	
TOTAL		
Recettes		670 000.43 €
002	Report résultat	0.43 €
7133/042	Constatation stock final	670 000.00 €
7015	Vente	
758	Autres produits de gestion courante	
TOTAL		670 000.43 €

- Dépenses et les recettes de fonctionnement budgétisées pour un montant global de 670 000.43 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses		
3355/040	Constatation stock final	670 000.00 €
001	Soldé d'exécution cumulé	
TOTAL		670 000.00 €
Recettes		
001		336 426.67 €
3351/040	Annulation stock initial	263 573.33 €
1641/16	Emprunts en euros	70 000.00 €
TOTAL		670 000.00 €

- Dépenses et les recettes d'investissement budgétisées pour un montant global de 670 000.00 €

Etat de la dette (emprunt in fine)

Date Echéance	Montant Capital	Mont Amort	Taux Ech	Montant Intérêt	Montant Annuité
25/11/2023	600 000,00	0,00	1,01	6 077,55	6 377,55
25/11/2024	600 000,00	0,00	0,99	5 940,00	5 940,00
25/11/2025	600 000,00	600 000,00	0,99	5 940,00	605 940,00
		600 000,00		17 957,55	617 957,55

Fait à VILLEGARDEAU, le 10 avril 2024

Le Maire,



Pascal BARBERET